

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 3 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents :

Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN,
Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame
Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent
DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur
Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal
JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-
GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ,
Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Sébastien
ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Etienne
WOLF ayant donné pouvoir à Monsieur André ERBS, Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à
Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF,
Monsieur Paul HEINTZ ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Frédérique
MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Nicole THOMAS ayant donné
pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Madame
Isabelle DOLLINGER, Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER,
Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) :

Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame
Catherine GRAEF-ECKERT, Docteur Yves LE TALLEC

Rapporteur :

Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

**N° CP/2019/213 - 21010 - Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile
Proposition d'évolution du règlement départemental d'aide
sociale (RDAS) sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
(APA) à domicile**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition
de son président, décide :

- d'adopter les évolutions au Règlement départemental d'aide sociale ;
- d'approuver les propositions de mises à jour ci-jointes, portant sur le titre 2 Prestation aux
personnes âgées de la partie III du règlement départemental d'aide sociale (RDAS), des articles
321.2 à 321.33 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale Déléguée



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190603-lmc1126497-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/06/19